Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_011-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_011

Aménagement du territoire et des mobilités - Convention de partenariat – Dispositif de location de moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique

Le conseil communautaire en date du 25 septembre 2025 a approuvé la mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE), en partenariat avec l'association Wimoov et la commune de Gourin, ainsi que l'achat de la flotte.
Pour ce faire, une convention de partenariat doit être établie pour préciser les modalités de fonctionnement du dispositif de location de moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique, entre l'association Wimoov, Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin pour une durée de 3 ans. Le dispositif est destiné aux habitants de Roi Morvan Communauté. Après différents échanges, il est proposé d'appeler le service « BISIKLOO ».
Il vise à :

- Faciliter l'accès aux mobilités alternatives pour tous les publics,
- Faciliter les déplacements domicile-travail,
- Accompagner les changements de pratiques des usagers,
- Accompagner l'évolution des politiques publiques en faveur des mobilités alternatives,
- Contribuer au développement de la filière mobilité sur le territoire,

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_011-DE

Le service est déployé de manière à répondre à différents usages et à correspondre à différents profils d'utilisateurs. Il s'agit d'une location de vélo à moyenne et longue durée de 3 mois renouvelable une fois, soit 6 mois cumulés pour un même VAE.

Plus exactement, dans un premier temps, sont proposés à la location :

- **14 VAE classiques / 30€ par mois** : tout chemin et tout équipé,
- **3 VAE pliants / 30€ par mois** : facilite l'intermodalité et le stationnement sécurisé en cas d'absence de local adapté (logement exigu, pas de garage à domicile, pas de recharge possible dans l'espace de stationnement)
- **4 VAE cargo (ou rallongé) / 35€ par mois** : utilitaire, permet le transport des enfants et des courses,
- **1 VAE Tricycle / 35€ par mois** : permet le transport des courses, offre confort d'assise et de conduite (accessible aux personnes à mobilité réduite, handicapées, pas à l'aise à vélo etc).
- **Chaque vélo est fourni avec des accessoires** : antivols, paniers de courses, sacoche de rangement. Le casque et les équipements de sécurité (gilets, signalisation de nuit) sont considérés comme des équipements individuels, non obligatoires, mais fortement recommandés.

L'entreprise Gourinoise Canevet a été retenue pour fournir la flotte de VAE et gérer l'entretien de celle-ci.

<u>Roi Morvan Communauté s'engage à</u> :

- Assurer la gestion du dispositif, en prenant en charge :
  - L'enregistrement des demandes de location, la signature des contrats de location, la collecte et l'archivage des pièces justificatives, la gestion de la liste d'attente de location,
  - L'encaissement des loyers, la gestion des facturations avec les usagers pour les loyers et le vélociste pour la maintenance,
  - Le dépôt des VAE dans les locaux de RMCom et leur acheminement vers le local du vélociste lorsque nécessaire,
  - Les états des lieux des VAE
  - La gestion de la maintenance en lien avec le vélociste : établissement des contrats de prestations, paiement des factures, gestion des délais, du stock, du stockage, du convoyage et des dépannages,
  - Dans l'attribution des VAE aux usagers : garantir une priorité aux habitants de la commune de Gourin pour tous les VAE propriété de la commune. Dans le cas où de nouveaux VAE seraient financés par d'autres communes membres de RMCom, ce principe s'appliquerait de la même manière : lesdits VAE lui seront attribués en priorité,
  - Assurer un accueil téléphonique et physique à Roi Morvan Communauté pour l'information aux usagers.

- Mettre en place et garantir le bon fonctionnement des outils numériques, administratifs et comptables nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

- Prendre en charge l'acquisition d'une partie de la flotte de VAE pour compléter l'offre du dispositif, assurer l'identification de chaque VAE, et prendre toutes les mesures nécessaires afin de les assurer, tel que défini à l'Annexe 1 Assurance.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_011-DE

Le présent Partenariat est conclu à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune contrepartie financière directe de Roi Morvan Communauté comme de la commune, ni aucun flux financier entre les parties.
A l'issue des 3 ans, les parties s'entendront soit sur une redistribution de l'excédent ou du déficit, soit sur une réinjection de l'excédent dans la poursuite du dispositif.

VU la délibération N°7 / 25.09.25 en date du 25 septembre 2025, par laquelle un accord de principe a été donné sur la mise en place d'un dispositif relatif à un service de location de vélos à assistance électrique dans l'attente de la finalisation des documents contractuels,
CONSIDERANT les documents contractuels qui fixent les modalités de la collaboration entre les parties,
VU l'avis favorable du bureau communautaire du 29 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de valider le nom du service de location de VAE : BISIKLOO ;**
- **d'autoriser Madame la Présidente, à signer la convention de partenariat entre Wimoov, Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin, pour la mise en place du service de location de VAE telle que présentée en annexe ;**
- **de valider les Conditions Générales d'Utilisations (CGU).**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:41:51 +01'00'